



# Avis public

## Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

### District électoral Châteaudun

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 16 janvier 2024 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise à autoriser l'usage de la classe « H2 Habitation bifamiliale » afin de permettre la conversion d'une résidence unifamiliale en une résidence bifamiliale.

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 2 570 793 du cadastre du Québec. Il est situé au 57 de la rue Guillet.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 23 décembre 2023

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002